

**Direction : Direction Générale**

**Affaires Foncières et Juridiques**

**REF : FONCIER2006007**

**Signataire : FG/SD**

**OBJET : 114 à 118 rue Léopold Réchossière : cession des parcelles cadastrées AP n° 137 - 138 - 139 et 161 au profit de la Société Gilbert FABRE sas ou tout substitué.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les courriers de la Société Gilbert FABRE Société par Actions Simplifiée (SAS) en date du 12 décembre 2005 et 30 mai 2006,

Vu la lettre de la Ville d'Aubervilliers du 15 mai 2006,

Vu l'avis des services fiscaux en date du 11 mai 2006,

Considérant l'intérêt à céder les parcelles appartenant à la Ville d'Aubervilliers situées 114 à 118 rue Léopold Réchossière, à la Société Gilbert FABRE (SAS) ou tout substitué afin que cette dernière puisse développer son activité destinée au marché du bâtiment,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article 1 : Décide de céder à la Société Gilbert FABRE Société par Actions Simplifiée (SAS) ou tout substitué, les parcelles situées 114 à 118 rue Léopold Réchossière, cadastrées AP n° 137- 138 – 139 et 161.

Article 2 : Fixe le prix de la cession à 694.000 €uros, libère de toute occupation.

Article 3 : Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

Le Maire